

Champs pollués au plastique: les syndics veulent l'appui du canton



Réunis ce jour, les chefs des exécutifs des six communes concernées par des champs pollués par du plastique surveillent de près leur nettoyage. La plainte pénale reste une possibilité.

Malgré l'ultimatum fixé au 12 février pour nettoyer les champs souillés - qui n'a pas été respecté - les chefs des exécutifs des six communes concernées par la pollution plastique sur leurs parcelles ont décidé mercredi de temporiser, tout en restant fermes. «Nous avons décidé de privilégier l'environnement, explique le syndic d'Aubonne, Luc-Etienne Rossier, mais une plainte pénale reste une possibilité.»

Les six communes (Aubonne, Montherod, Gimel, Essertines-sur-Rolle – Saint-Oyens et Bougy-Villars) ont ainsi décidé de procéder à des vérifications sur le terrain de ce qui a été fait ou pas pour enlever les bâches plastiques. Mais elles entendent pour ce faire s'adjoindre l'appui du canton, via la Direction générale de l'environnement et le Service de l'agriculture. «L'idée est de faire des visites locales afin de s'assurer que le nettoyage a été fait dans les règles de l'art, que le plastique n'a pas été enfoui et qu'il a été réellement traité, précise le syndic d'Aubonne. Le premier objectif est de sauvegarder l'environnement.»

Dans un second temps, les autorités communales souhaitent s'assurer que cette mésaventure ne se reproduise plus. «On aimerait que des mesures soient mises en place en coordination avec l'Etat», informe Luc-Etienne Rossier. De quoi rassurer toute une région qui s'interroge sur cette pratique. «C'est scandaleux», a commenté le conseiller communal aubonnois Serge Thorimbert, mardi soir.